





ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

**FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

---

**1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- 1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. FINALITES PARTICULIERES**

Dans la perspective d'une insertion socio-professionnelle plus performante, cette unité doit :

- permettre au travailleur de se situer plus efficacement dans le secteur public par une analyse de son mode de fonctionnement et de ses spécificités juridiques, économiques et financières ;
- permettre au travailleur d'acquérir des outils d'analyse qui pourront l'aider à transmettre l'information et d'organiser la formation dans l'administration ou l'entreprise publique qui l'occupe d'une manière plus professionnelle, notamment, en matière de réglementations statutaires, de sécurité et d'hygiène, de législation sociale, d'informations économiques et financières ;
- permettre au travailleur d'être un acteur plus performant dans l'exercice des mandats dont il pourrait être investi dans l'administration ou l'entreprise publique, principalement dans les lieux de négociation institués par la loi dans le secteur public ;
- permettre au travailleur d'influer positivement sur la politique sociale de l'administration ou l'entreprise publique en visant à la compréhension et à l'amélioration de sa politique de gestion de ressources humaines qui s'inscrit aujourd'hui dans les objectifs de la politique gouvernementale.

L'amélioration des conditions de travail, la formation et l'information en sont les principaux objectifs.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

**FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

---

**1. CAPACITES**

**Lire et comprendre un texte d'un niveau de langue courante, plus précisément:**

- lire mentalement à une vitesse supérieure à celle de la parole (plus ou moins 9000 mots par heure);
- répondre à des questions de compréhension:
  - répondre à ce qui est demandé;
  - retrouver rapidement une information;
  - citer les références du texte.

**S'exprimer oralement**

- Choisir un niveau de langue approprié à la situation de communication pour:
  - demander des explications;
  - répondre à ce qui est demandé;
  - répéter fidèlement une information;
  - donner des explications.

**S'exprimer par écrit**

- Ecrire (sous la dictée) un texte de niveau de langue courante d'au moins vingt lignes:
  - avec une orthographe correcte;
  - avec une ponctuation cohérente;
  - en coupant correctement les mots;
  - en disposant le texte en paragraphes.

**En mathématiques**

- Transformer des formules en isolant un élément dans une égalité.
- Factoriser des expressions dans des cas élémentaires mais non triviaux.
- Appliquer les règles de calcul sur les puissances naturelles (puissance d'un produit, d'un quotient, d'une puissance) et les radicaux d'indice deux (racine carrée d'un produit, d'un quotient, d'une puissance).
- Utiliser une calculatrice pour effectuer des calculs complexes comprenant des fractions, des pourcentages, des nombres négatifs et décimaux.
- Résoudre une équation, une inéquation du premier degré à une inconnue.

**2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR délivré soit par l'enseignement général, soit par l'enseignement technique, soit par l'enseignement de promotion sociale, soit par le Jury de la Communauté française.

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

**FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

---

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 25 personnes.

ANNEXE 4 - page 1

PROGRAMME DU (DES) COURS

**FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

---

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de :

**1. ECONOMIE POLITIQUE**

*Comprendre les réalités économiques de base et leurs mécanismes fondamentaux.*

*Acquérir une vision critique et non superficielle des « Lois économiques » et de leurs implications sociales.*

*Elucider les contradictions et les « évidences » propres aux principes du libéralisme économique.*

SCHEMA DU COURS

- Analyse du circuit économique (description) : Besoins et biens ; population et production dans le circuit économique.  
Les mécanismes cumulatifs du circuit (productivité, etc...).  
Les différents marchés, la loi de l'offre et de la demande.

**2. SOCIOLOGIE**

*Introduire à la sociologie à partir de situations de la vie quotidienne.*

*Voir et expliquer les réalités de tous les jours en les regardant comme le résultat des rapports sociaux dans lesquels nous sommes impliqués.*

*Expliquer la réalité sociale et distinguer cette manière de voir en montrant que des manières plus habituelles sont souvent de tendance psychologique ou moralisatrice.*

*Développer une analyse de la société dans son ensemble, traiter de la dynamique collective dans ses dimensions sociale et culturelle et situer clairement le « jeu des acteurs » en présence.*

SCHEMA DU COURS

Méthodologie de base, concepts ou outils.

- Analyse du système social : structure sociale (logique sociale de fonctionnement), condition sociale, position, rapport social, transaction, stratégie, etc.
- Analyse du système culturel : valeur, norme, légitimation, modèle culturel, idéologie, institution, rapport de sens.
- Analyse du système de personnalité : identité, construction d'identité,...
- Articulation des points de vue, complémentarité des approches.

ANNEXE 4 - page 2

PROGRAMME DU (DES) COURS

**FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

---

**3. DROIT**

*Aborder, de façon globale, le droit et ses subdivisions.*

*Analyser les différentes sources du droit ainsi que l'organisation judiciaire en Belgique.*

SCHEMA DU COURS

Droit judiciaire

- Organigramme de l'organisation judiciaire en Belgique.
- Compétences et fonctionnement des tribunaux.

**4. HISTOIRE**

*Situer des faits dans le temps d'après un cadre historique préalablement fourni ; établir des connexions, des liaisons, entre des événements ;*

*S'exprimer sur le phénomène de l'évolution des mentalités, des organisations de la société, d'évolution des objectifs sociaux et des systèmes de valeurs, en mettant l'accent sur l'histoire du monde ouvrier.*

SCHEMA DU COURS

- Approche des différentes conceptions de l'histoire.
- La victoire de la bourgeoisie sous l'Ancien régime au 18<sup>e</sup> siècle.

**5. PHILOSOPHIE**

*Décrire l'importance de la recherche d'un sens dans et pour l'action.*

*Acquérir une attitude critique, correctement raisonnée, en se libérant des idéologies et des dogmatismes.*

SCHEMA DU COURS

- Présentation et analyse de quelques courants idéologiques contemporains.
- Répercussion sur nos manières de penser et d'agir.
- Signes de mutation, leur signification.
- Le devenir de l'action militante.

ANNEXE 4 - page 3

PROGRAMME DU (DES) COURS

**FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

---

**6. METHODES DE COMMUNICATION**

*Travailler collectivement et individuellement en utilisant l'esprit critique devant les sources d'information.*

*Travailler en groupe, communiquer, s'exprimer oralement, argumenter et raisonner logiquement, gérer des problèmes et des conflits de groupe.*

SCHEMA DU COURS

Apprentissage de l'expression (écrite et orale).

- Rendre nul le décalage entre ce que j'ai dans la tête (ce que je pense) et ce que j'exprime (ce que je dis).
- Exprimer ce que je pense (mes idées) et aussi apprendre à exprimer ce que je vis.
- Dialoguer avec une autre personne : l'importance de l'écoute, les différents modes d'expression.
- S'exprimer dans un groupe.
- L'expression : caractéristiques de la personnalité en termes psychologiques (tempérament), en termes sociaux (selon le statut, la fonction).



ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

**FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

---

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il possède une compréhension globale du fonctionnement général de l'administration et de son environnement.

L'étudiant sera placé dans un certain nombre de situations-problèmes (cas concrets) mobilisant des savoirs, savoir-faire et savoir-être du programme.

Il prouvera sa capacité de synthèse et surtout sa faculté de mettre en relation certains aspects afférents à plusieurs matières de cours, c'est-à-dire, essentiellement, à ce niveau d'étude:

- analyser les éléments d'une situation;
- restituer des connaissances;
- se référer à des notions acquises pour les intégrer dans le traitement d'une situation;
- organiser un ensemble d'informations;
- appliquer un ensemble d'informations à la résolution d'un problème;
- interpréter des solutions.

Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant est capable de faire preuve de rigueur et de cohérence dans ses raisonnements.

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

**FORMATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE - NIVEAU 1  
(CONVENTION)**

---

Les chargés de cours seront des enseignants.